

« L'eau, notre
bien commun,
des Pyrénées à
la Garonne »
(JP Ferré)

SAGE

Bassin Versant des Pyrénées Ariégeoises

(Version commentée avec références juridiques et annexes)



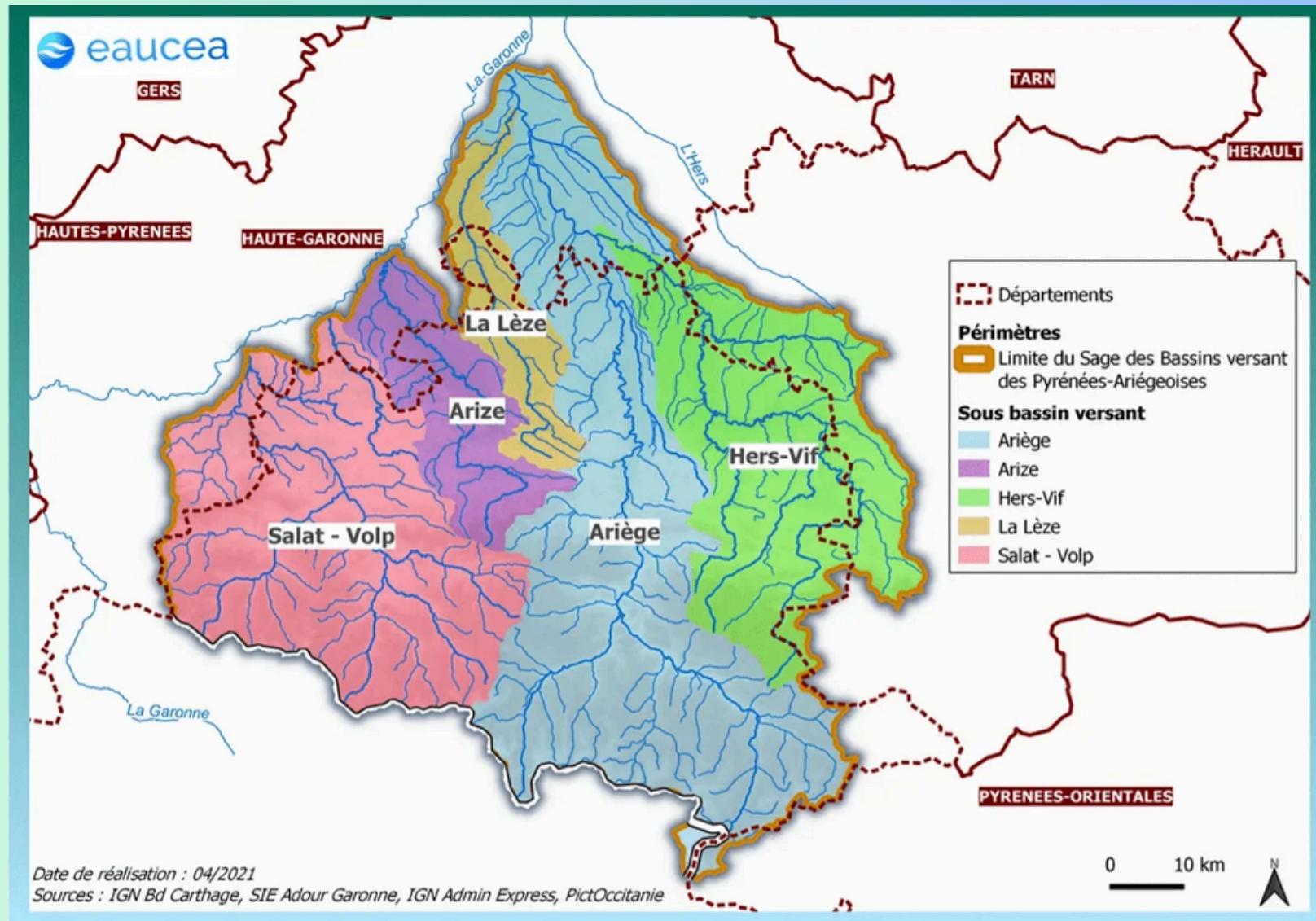
*Claude Miqueu
Foix - 6 février 2025*

07 88 37 91 55 – clande-miqueu@wanadoo.fr

Comité National de l'Eau : Président du groupe de travail réglementation – Co-président du Groupe de travail "Restauration des milieux aquatiques". Ancien membre du comité de bassin et de l'agence de l'eau Adour Garonne. Docteur en droit public.

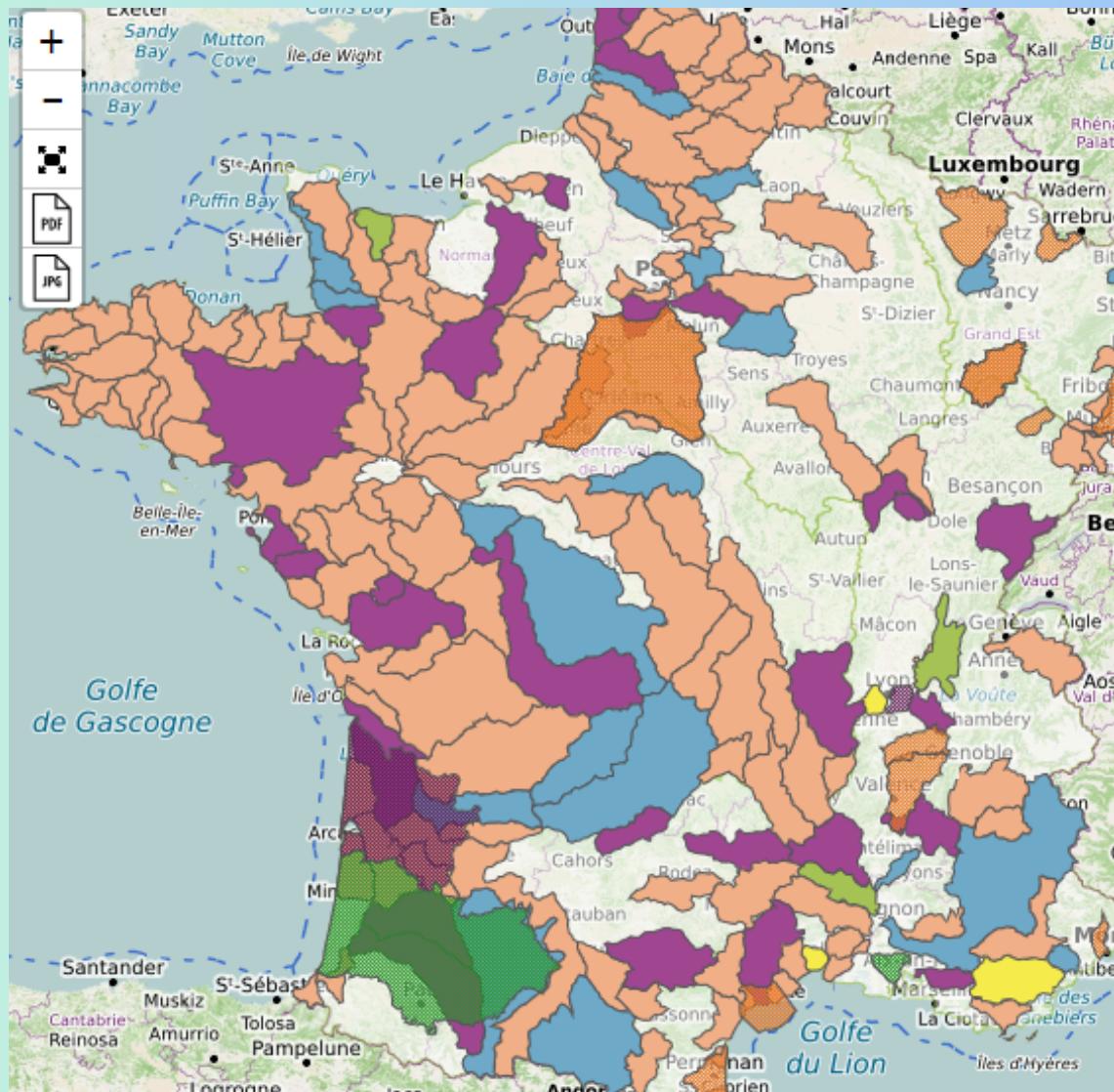
Territoire du SAGE BPVA. Solidarités : Amont / Aval - Rural / Urbain

4 départements : Ariège, Aude, Haute-Garonne, Pyrénées Orientales, 495 communes.



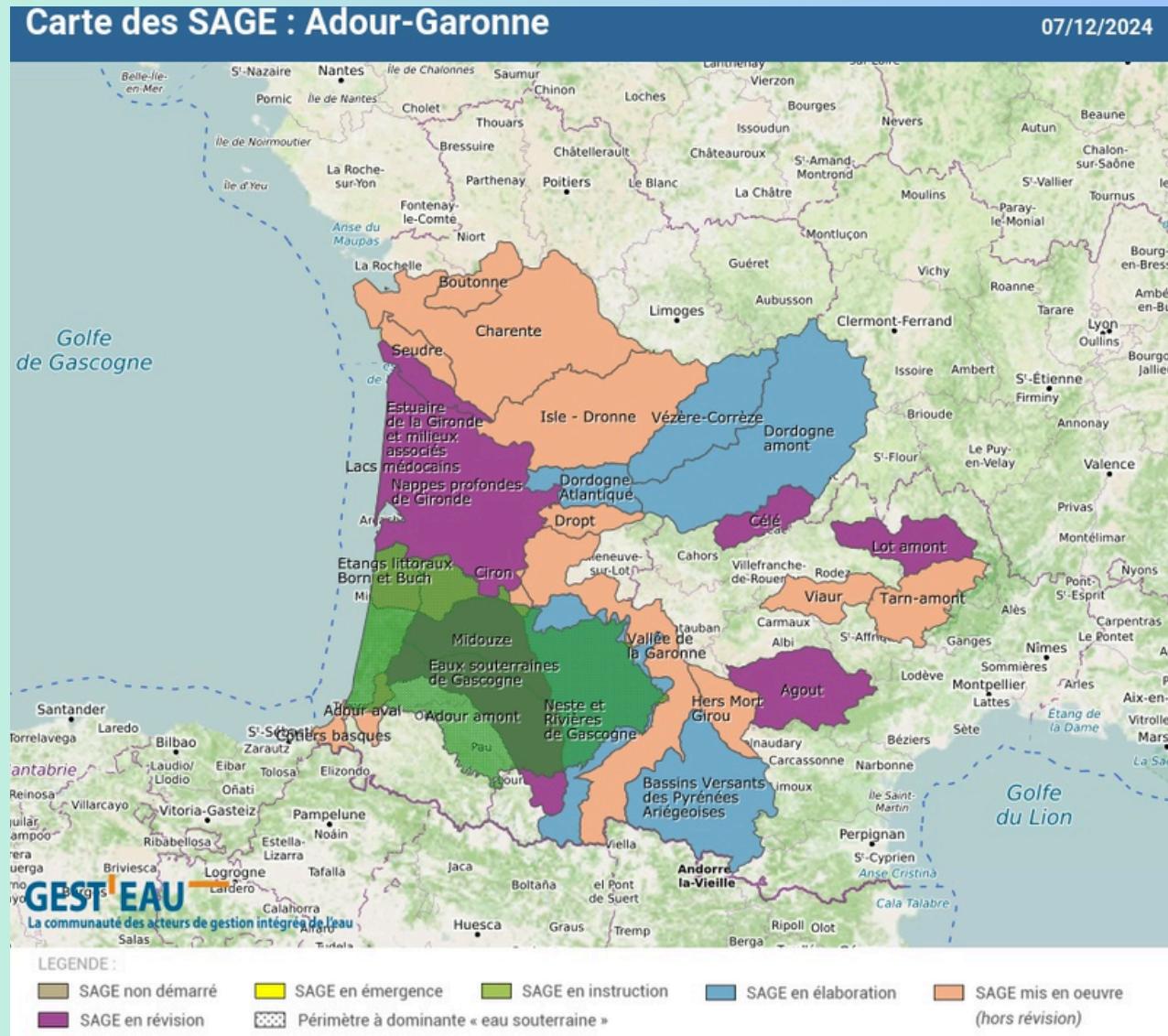
Etat d'avancement des SAGE

Décembre 2024 : 204 SAGE - 165 sont mis en oeuvre. Parmi ces derniers, 34 font l'objet d'une révision. 10 sont identifiés comme "non démarrés", 4 sont en émergence, 5 sont en instruction, 20 en élaboration,



Etat d'avancement des SAGE

Décembre 2024 : 31 en Adour Garonne. 22 mis en oeuvre dont 5 en révision. 5 Elaboration. 1 Instruction. 3 non démarrés





Le changement
climatique et les
connaissances
partagées...parfois
non partagées !

La concertation continue



La nécessaire
“veille”



Le contexte
européen, national,
dans le bassin Adour
Garonne.



Le bassin versant, territoire hydraulique de référence.

Hers, Ariège, Lèze, Arize, Volp, Salat.

L'eau, enjeu sociétal majeur, s'impose chaque jour un peu plus comme l'un des premiers marqueurs du changement climatique (1)

Le changement climatique va plus vite que la mise en œuvre des politiques publiques et des décisions de gestion des acteurs privés.(2) (3)

(1) - Novembre 2023 - CEREMA

(2) - France Stratégie 20 janvier 2025 : *le cycle de l'eau sera de plus en plus affecté par le changement climatique, ce qui risque d'accroître les conflits d'usage dans les territoires. La demande en eau sera davantage concentrée au cours des mois les plus chauds de l'année, quand la ressource en eau est au plus bas dans les milieux aquatiques*

(3) - EXPLORE 2 : *impacts du changement climatique sur la ressource en eau à horizon 2100 ; INRAE, OIEau, OFB*



Des connaissances
partagées...parfois
non partagées !



Prendre le temps...
...Pour gagner du
temps

Les rivières ne peuvent être considérées uniquement comme des infrastructures naturelles, mais comme des “territoires hydrosociaux ». (4)

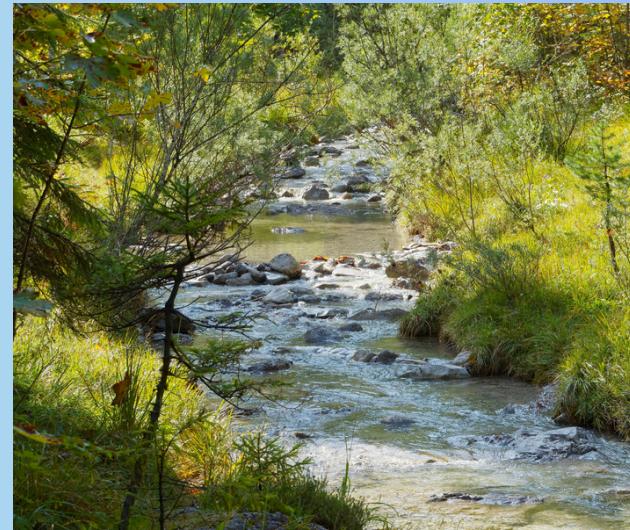
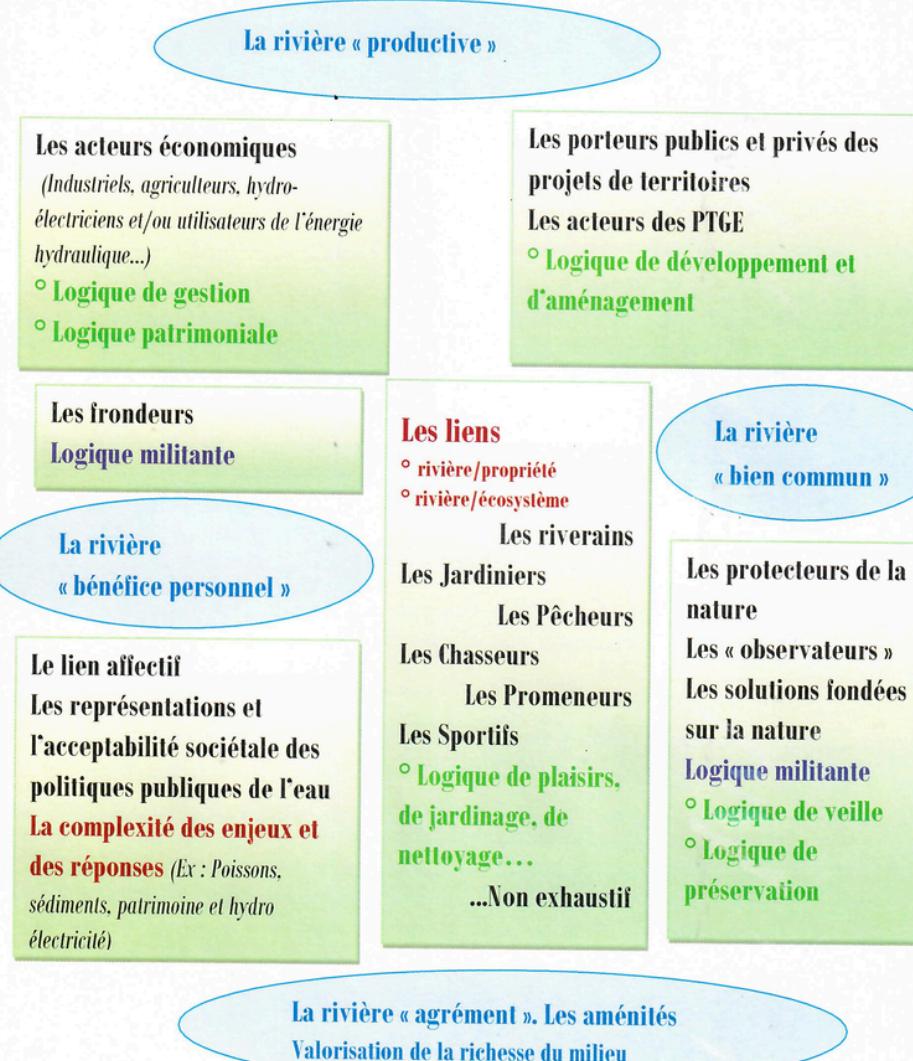
Il y a plusieurs rivières dans la rivière ...
...ou l'histoire complexe des conflits d'usages (5)

(4) - Marie-Anne Germaine. Professeure Université Paris Nanterre. UMR 7218 CNRS. Groupe de scientifiques coordonné par l'INRAE (ENS de Lyon/ Aix Marseille, Université/Institut Agro/GRAIE/Université Rennes 2/AgroParisTech/CNRS/Université Lumière Lyon 2), Réseau des zones ateliers françaises. Décembre 2024.

(5) - EPIDOR -JP Haghe -2016 - JP Haghe / C.Miqueu - 2020

« ...Il y a plusieurs rivières dans la rivière...
...ou l'histoire complexe des conflits d'usages ...»

« Une rivière ne naît pas en mauvais état. Elle le devient »



2025 / Actualisation :
la rivière exutoire des pollutions générées par les activités humaines et l'évacuation des crues.

Claude Miqueu BVPA - Foix - 6 février 2025



Des connaissances partagées...parfois non partagées !

La continuité écologique des cours d'eau, connectivités et flux

- **longitudinale** : de l'amont vers l'aval
- **latérale** : entre les cours d'eau et les berges, les zones humides, les annexes
- **verticale** : entre la rivière et la nappe

L214-17 CE - Restauration de la continuité écologique des cours d'eau en liste 2 : circulation des poissons migrateurs et transport sédimentaire.

Rapport de mission : comité de bassin du 5 décembre 2024.

Une définition légale des cours d'eau ...depuis 2015 et 2016 (6)

- posséder un lit d'origine naturelle, même s'il a été modifié par la suite,
- être alimenté par une source autre que les précipitations,
- avoir un débit suffisant la majeure partie de l'année. (L214-18 CE)

Pas de base nationale des cours d'eau : des cartes réglementaires départementales. (Non compilées - 7)

(6) - 2015 : Instruction du gouvernement : définition des cours d'eau. Loi du 8 août 2016 (pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages : définition de la biodiversité et principes directeurs du droit de l'environnement) reprenant la définition de la jurisprudence du Conseil d'État : « Art. L. 215-7-1. Code de l'environnement ».

(7) - 19 septembre 2024 - M. Messager, H. Pella, Th. Datry INRAE. “Incohérence française répandue dans le monde”. Ex : États-Unis, Clean Water Act, l'instrument fédéral principal pour la protection des écosystèmes d'eau douce, a changé quatre fois au cours des 18 dernières années.

La concertation
continue du SAGE
BVPA :
Le contexte
européen



Le règlement européen de restauration de la nature du 18 aout 2024 et ses dispositions sur la restauration de la connectivité des cours d'eau (8)

Résumé : en accord avec la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, le règlement sur la restauration de la nature vise à **restaurer 25 000 km de cours d'eau à travers l'Union européenne**. Les Etats doivent établir un inventaire des obstacles artificiels empêchant la connectivité naturelle des cours d'eau et s'engagent à supprimer l'ensemble des obstacles obsolètes, c'est-à-dire ne servant plus à la navigation, la production d'énergie, l'approvisionnement en eau, la protection des inondations, ou pour d'autres usages.

(8) - *Journal officiel de l'Union européenne. FR. Série L. 2024/1991. 29.7.2024*



La concertation
continue du SAGE
BVPA :
Le contexte national
L'actualité

Décret SAGE du 2 décembre 2024

- Porté après avis du Comité national de l'eau
- Concilie et renforce les approches de l'eau avec celles de l'urbanisme
- Réforme l'outil "SAGE" comme indiqué dans le "Plan Eau" (*moderniser la gouvernance locale de l'eau*).

Davantage d'agilité dans :

- les procédures d'élaboration et de révision des schémas
- le fonctionnement des commissions locales de l'eau (*CLE*)
- l'opérationnalité des SAGE, améliorer leur intégration dans les outils d'aménagement des territoires.

25 novembre 2024 au 25 mai 2025

- Consultations publiques sur les enjeux de la gestion qualitative et quantitative de l'eau et les enjeux de la gestion des risques d'inondation pour les années 2028-2033. (*Deux consultations : DCE et Directive inondation - 7 rencontres citoyennes organisées par l'agence Adour Garonne de février à avril 2025*)

Le SAGE :
Outil de planification de l'eau.

Sa traduction opérationnelle relève des gestionnaires locaux.

L'Actualité du CNE : Séances du 19 décembre 2024 et du 8 janvier 2025

Le Comité National de l'Eau

- ° Les assises de l'eau - 2018 - 2019
- ° La restauration de la continuité écologique des cours d'eau - 2019
- ° Le Varenne de l'eau agricole - 2011 - 2022
- ° Le plan Eau - Mars 2023

- ° Une base nationale : la cartographie des zones humides (avant l'été 2025 ?)

° Les BCAE et la PAC

(Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales

Arrêté du 14 mars 2023 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) Dernière mise à jour des données de ce texte : 06 décembre 2024)

° Le financement des cycles de l'eau

(cf, Veille in fine - nouvelles redevances et autres financements - Taxe Gemapi.../ ...).

Comment trouver 13 milliards € par an ?

- ° L'inversion probable des coûts entre grand cycle et petit cycle.
- ° L'impossibilité "politique" de financer le grand cycle par le petit cycle.
- ° L'étude du Cercle Français de l'Eau (*Novembre 2024*).

<https://www.cerclefrancaisdeleau.fr/category/colloques/2024/>



J.Launay- Président du CNE. B.Couillard Secrétaire d'Etat Ecologie

La concertation continue du SAGE BVPA : Le contexte en Adour Garonne

La stratégie de sobriété prévoit une réduction globale des prélèvements de 10% d'ici 2030, avec la contribution de tous les usages (*eau potable, agricole, industriel...*), comme le prévoit le plan eau.

Le pacte de confiance et la stratégie de sobriété

Adoptés par le **comité de bassin** (11 octobre 2023 et 10 octobre 2024) pour affronter le dérèglement climatique et ses conséquences sur les débits des cours d'eau, mais aussi par les mesures du **PACC Adour Garonne**, et du **PNACC 3 national**, dans le contexte des retards pris pour la mise en œuvre de documents majeurs.

Le rôle des EPTB et assimilés

Animer une feuille de route" sur la gestion quantitative (*délibération du 29 juin 2022*) intégrant désormais le renforcement des volumes pour le soutien d'étiage dans le cadre du nouveau modèle économique (*délibération du 5 décembre 2024*)



P.A Durand, Préfet d'Occitanie - Président du CA de l'AEAG. A. Rousset, Président du CBAG. E. Galko, DG AEAG



La nécessaire
veille

Guides et publications du décret SAGE

(2 décembre 2024)

Evolutions législatives et réglementaires

(SDAGE 2022 - 2027 - 12 ème programme 2025 - 2030 - gouvernance)

Pédagogie des programmes et schémas nationaux

(PNACC Adour Garonne (9), PNACC 3 national, PPE, SNBC, SFEC)

- ° Rapprochement et financement du petit cycle et du grand cycle de l'eau

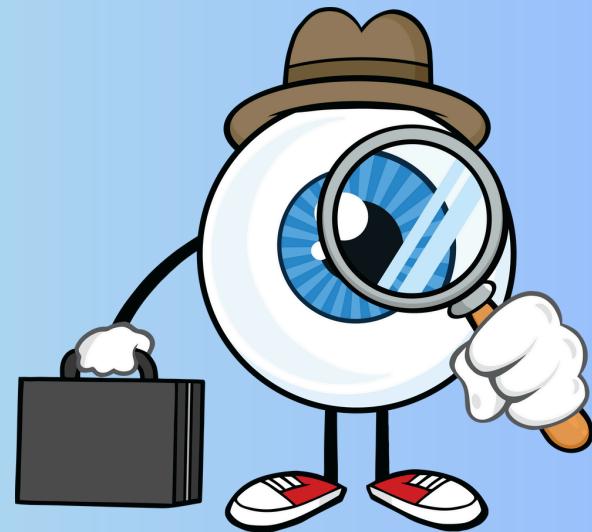
- ° Délibérations des instances de bassin

- ° Inter -SAGE

(9) - PACC Adour-Garonne complété et validé par le Comité de Bassin

(11 oct 2023) :

- Mise à jour des connaissances scientifiques (GIEC, Météo-France.../...)
- Indicateurs de suivi et actions concrètes mises en œuvre depuis l'adoption



SAGE

Bassin Versant des Pyrénées Ariégeoises

Dans la cohérence
du SCoT Vallée de
l'Ariège et son
approche globale
de la gestion de
l'Eau



Concertation continue

Pédagogie de la complexité

Le pont résistera

<https://padlet.com/claudemiqueu/blog-claude-miqueu-les-travaux-du-comit-national-de-l-eau-ve-811gkyqv4nl0>

Claude Miqueu BVPA - Foix - 6 février 2025

A collection of wooden letter blocks scattered on a dark wooden surface. The word 'ANNEX' is prominently spelled out in the center. Other visible letters include 'R', 'D', 'S', 'I', 'C', 'Q', 'U', 'W', 'E', 'K', 'A', 'T', and 'J'.

ANNEX

Les assises de l'eau - 2018 - 2019

Un nouveau pacte pour faire face au changement climatique

Entre novembre 2018 et juin 2019, les Assises de l'eau ont permis d'engager une concertation large et inédite avec l'ensemble des acteurs de l'eau : collectivités territoriales, entreprises, organisations professionnelles agricoles, associations de protection de la nature, associations de consommateurs, instituts de recherche...

Elles se sont articulées autour de deux séquences.

Première séquence : réseaux d'eau et assainissement

D'avril à août 2018, la 1re séquence des Assises de l'eau était consacrée aux services publics d'eau et d'assainissement. À partir d'une consultation de tou-te-s les élu-e-s sur ces enjeux, elle a abouti à 17 mesures pour relancer l'investissement.

Deuxième séquence : changement climatique et ressource en eau

De novembre 2018 à juillet 2019, le thème du 2e volet des Assises de l'eau était « changement climatique et ressource en eau : comment les territoires, les écosystèmes et l'ensemble des acteurs vont ils s'adapter ? ». Rythmée par des ateliers sur les territoires, des groupes de travail et des comités de pilotage, cette séquence a contribué à la mise en œuvre de plusieurs mesures du Plan biodiversité, notamment sur les milieux humides et la gestion des eaux fluviales.

Elle a permis de faire émerger des solutions concrètes pour répondre aux défis de la gestion de l'eau face au changement climatique, autour de trois objectifs principaux : protéger les captages d'eau potable pour garantir une eau de qualité à la source, économiser l'eau pour préserver cette ressource vitale et préserver nos rivières et nos milieux humides.

Bilan des Assises de l'eau du Comité national de l'eau du 16 juillet 2020

Lors du comité national de l'eau, réuni le 16 juillet 2020, la ministre la Transition écologique, Barbara Pompili a fait un point d'avancement de la mise en œuvre des mesures des assises de l'eau autour de leurs trois objectifs principaux :

- **Protéger et restaurer les milieux aquatiques**
- **Economiser et partager**
- **Améliorer la qualité des services aux usagers**

Le Varenne de l'eau et du changement climatique

L'un des enjeux de ce Varenne de l'eau est de préserver les ressources en eau aussi bien pour l'usage agricole que pour la consommation des citoyens, afin de faire face à la transition climatique.

L'eau : un facteur indispensable en agriculture

Cette ressource tire son origine des cours d'eau, des nappes phréatiques et des précipitations. Les bouleversements induits par le changement climatique avec son lot de sécheresses et d'inondations plus fréquentes, ont conduit à la poursuite d'une grande réflexion et concertation pour pérenniser cette ressource.

En discussion avec de multiples parties prenantes (*représentants de l'agriculture, ONG, responsables de bassins versants, collectivités, etc.*), ce Varenne de l'eau visait à trouver des solutions et d'établir une feuille de route pour leur mise en œuvre.

Ces échanges ont mené aux pistes de réflexion suivantes :

- ° Changements de pratiques,
- ° Adaptation variétale des cultures,
- ° Stockage de l'eau.

3 volets de réflexion et de concertation

Trois groupes de travail ont été constitués pour alimenter cette réflexion et trouver des dispositifs opérationnels pour s'adapter au changement climatique :

- ° Se doter d'outils d'anticipation et de protection de l'agriculture,
- ° Renforcer la résilience de l'agriculture en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques d'élevage et de cultures, les infrastructures agro-écologiques et l'efficience de l'irrigation de l'eau,
- ° Accéder à une vision partagée et raisonnée de l'accès aux ressources mobilisables pour l'agriculture à long terme.

Le Plan eau

Mieux préserver notre planète

Premier marqueur du changement climatique, l'eau est aujourd'hui une ressource en tension dans notre pays : intensification des épisodes de sécheresse, tensions structurelles sur plus de 110 bassins versants, pollutions. Le nouveau Plan eau vise à s'adapter dès aujourd'hui et à **changer nos habitudes pour mieux préserver la ressource**.

53 mesures pour l'eau

Pour répondre aux grands enjeux de sobriété des usages, de disponibilité et de qualité de la ressource, la France s'est dotée d'un plan pour une gestion résiliente et concertée de l'eau.

Présenté le 30 mars 2023, ce plan d'action collectif s'inscrit dans une logique de planification écologique.

Ses 53 mesures concrètes sont organisées autour de 3 enjeux :

- **Sobriété des usages** : compter la ressource, planifier son usage, l'économiser ;
- **Optimiser la disponibilité** : réduire les pertes, valoriser les eaux non conventionnelles, améliorer le stockage ;
- **Préserver la qualité** (*prévenir les pollutions diffuses, préserver et restaurer le grand cycle de l'eau*).

Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau

Bilan provisoire début 2025

100 % des mesures engagées

55 sites industriels engagés pour réduire leur consommation en eau

171 points noirs (*où les pertes d'eau dans les réseaux de distribution atteignent 50 %*) identifiés

827 projets de renaturation / désimperméabilisation accompagnés financièrement (*Fonds vert*)

Décret SAGE du 2 décembre 2024

Le décret a pour objet de modifier les dispositions du code de l'environnement relatives aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (*SAGE*) afin de **prévoir davantage d'agilité dans les procédures d'élaboration, de révision et de contenu des schémas et dans le fonctionnement des commissions locales de l'eau (CLE)**.

Il modifie également certaines dispositions du code de l'urbanisme afin de garantir **l'opérationnalité des schémas, notamment en améliorant leur intégration dans les outils d'aménagement des territoires**.

Il doit :

- ° **faciliter l'intégration** des règles issues des schémas d'aménagement et de gestion des eaux dans les documents d'urbanisme, notamment concernant les zones humides
- ° **permettre une meilleure articulation entre les SAGE et les PLU** (*cf, supra, zones humides*)

L214-18 CE : tout ouvrage doit maintenir en tout temps un débit minimal garantissant la vie, la circulation et la reproduction des espèces aquatiques (*enjeu important dans le contexte du changement climatique - baisse du niveau des rivières - Explore 2 présenté au comité de bassin le 5 décembre*)

BCAE : ensemble de pratiques agricoles qu'un agriculteur doit suivre dans le cadre des aides de la politique agricole commune (PAC).

Deux types d'exigences sont contrôlées : le respect de la réglementation en matière d'environnement, de santé publique, de bien-être animal et de santé végétale et le respect des bonnes conditions agricoles et environnementales - **BCAE**.

Il existe 7 normes : les bandes tampon le long des cours d'eau, le non-brûlage des résidus de culture, les prélèvements à l'irrigation, la couverture minimale des sols, la limitation de l'érosion, le maintien des particularités topographiques, la protection des eaux souterraines contre la pollution causée par des substances dangereuses.



Pour donner suite aux résultats de l'étude évaluative des SAGE, un groupe restreint du Comité national de l'eau (CNE) a travaillé sur les perspectives d'évolution des SAGE. Cela a abouti à une délibération votée le 13 octobre 2022. Elle a servi de base de travail à la direction de l'eau et de la biodiversité pour rédiger le décret. *Fichiers attachés : délibération n°2022-03_modernisation des SAGE.pdf*
Ressources en ligne : <https://www.cne.developpement-durable.gouv.fr/>

Ce groupe de travail restreint du CNE s'est réuni trois fois pour discuter des perspectives d'évolution des SAGE. Ce travail fait suite au rendu de l'évaluation de la politique publique relative aux SAGE en mars 2022, évaluation qui avait été lancée en septembre 2020 et dont les rapports sont publiés sur Gest'eau. Cette étude met en évidence plusieurs limites et propose des pistes d'amélioration des SAGE.

La délibération du CNE est structurée en **trois parties** formulant des **constats partagés, des orientations d'évolution et des recommandations** afin de moderniser le fonctionnement des CLE, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE.

Les recommandations portent sur :

- la prise en compte des enjeux « eau » ;
- l'accompagnement des SAGE ;
- leur financement ;
- la procédure d'élaboration et de révision ;
- la dynamique interne de la CLE
- le lien avec l'aménagement des territoires ;
- la représentation de la CLE à l'échelle des grands bassins hydrographiques ;
- le contenu des documents du SAGE ;
- l'accompagnement de la CLE et de son animation.



Restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Rapport de mission présenté au comité de bassin Adour Garonne

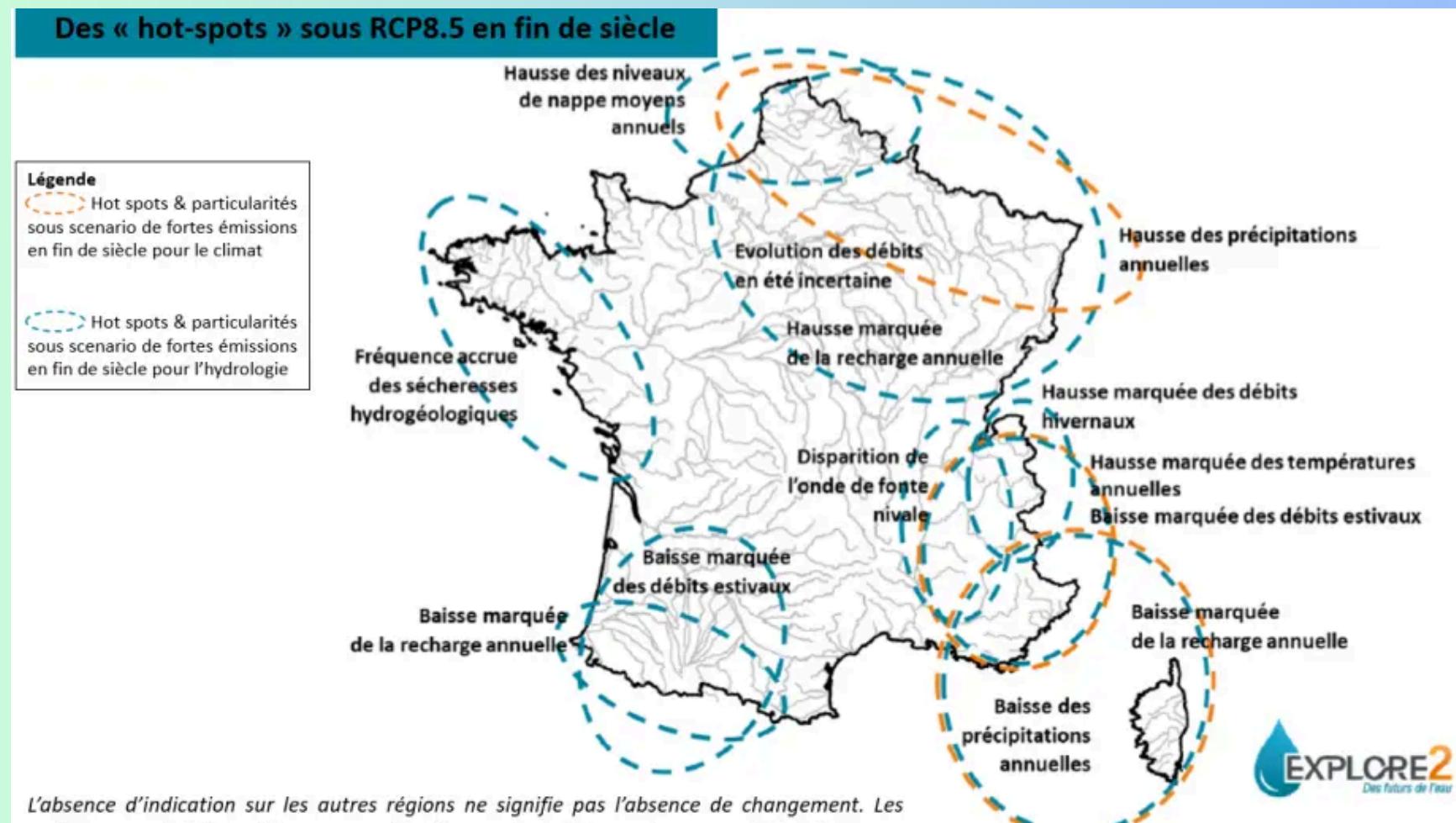
Séance du 5 décembre 2024
Consultable sur le blog Claude Miqueu :

<https://urlz.fr/trZ2>
ou blog Landot et associés :
[5_BILAN_RCE_Mandat_C_MIQUEU_Nov2024](https://urlz.fr/5_BILAN_RCE_Mandat_C_MIQUEU_Nov2024)

Explore2 : impacts du changement climatique sur la ressource en eau à horizon 2100

Dans la suite d'Explore 2070

Les conséquences du changement climatique sur le cycle de l'eau sont d'ores et déjà bien visibles, avec des contrastes majeurs selon les territoires. La ressource en eau renouvelable, indispensable aux différents usages anthropiques et au fonctionnement des milieux aquatiques, a diminué de 14 % en France au cours de ces quinze dernières années. Cette tendance devrait s'aggraver, particulièrement en période estivale, avec le changement climatique.



Le cycle de l'eau sera de plus en plus affecté par le changement climatique, ce qui risque d'accroître les conflits d'usage dans les territoires. Dans le prolongement de premiers travaux publiés en avril 2024 sur les usages de l'eau, France Stratégie publie un rapport et une note d'analyse consacrés à la demande en eau à horizon 2050. Ils répondent à une mission confiée à France Stratégie à l'automne 2023 par la Première ministre

Ce rapport étudie aux horizons 2030 et 2050 les prélèvements théoriques en eau – appelés aussi « demande » – et les consommations associées, c'est-à-dire la part du prélèvement non directement restituée au milieu, pour trois scénarios d'usage¹.

- ° Le premier scénario, nommé « tendanciel », prolonge les tendances passées.
- ° Le deuxième, appelé « politiques publiques », simule la mise en place des politiques publiques récemment annoncées, qu'elles aient un lien direct ou non avec l'eau.
- ° Le troisième, dit « de rupture », est inspiré du scénario « coopérations territoriales » issu du travail prospectif Transition(s) 2050 de l'Ademe et se caractérise par un usage sobre de l'eau.

Cette étude ne vise pas à prévoir la demande en eau future, mais plutôt à imaginer quelle pourrait être cette demande en fonction de choix de société structurants. Quelques trajectoires futures contrastées sont dessinées, parmi une infinité de trajectoires. **Elles pourront contribuer à alimenter le débat public.** Des travaux plus détaillés, à une échelle locale, et des actions de concertation avec l'ensemble des parties prenantes seront indispensables

Le LAC du GABAS

Dans le bassin de l'Adour



De l'EAU pour les activités humaines et les milieux

Claude MIQUEU

FRANCE LIBRIS

Lac collinaire du Gabas, situé au pied des Pyrénées entre Tarbes et Pau dans un cadre naturel préservé. Capacité de 20 millions de m³, 50 % pour les milieux et le soutien de l'étiage de l'Adour et 50% pour les activités économiques, notamment l'irrigation. Apprécié des oiseaux d'eau (hérons, canards, foulques...) et des familles (Sentier de randonnée de 12 km - VTT, course à pied, base nautique, aire de pique-nique, boulodrome, thés dansants, grande salle pour les fêtes familiales, mariages,)



Claude Miqueu Président de l'EPTB (1998 - 2008). Membre du Comité National de l'Eau. Ancien Député - Maire de Vic en Bigorre. Conseiller général honoraire des Hautes Pyrénées.

Paul Carrère Président de l'EPTB Adour depuis 2015. Vice Président du Conseil Départemental des Landes. Maire de Morcenx - La - Nouvelle



Publication : mars 2024

Barrage du GABAS
...devenu "Lac du Gabas"

Mise en eau : 2005
Inauguration : juillet 2007